

**Département de HAUTE SAONE
Ville de VALLEROIS LORIOZ**

Délibérations du Conseil Municipal
Date de convocation : 25 septembre 2018
Nombre de Conseillers :
 en exercice : 10
 en présence : 9
 votants : 10

L'an 2018, le 2 octobre à 20 H 30

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis en séance extraordinaire au lieu habituel, sous la présidence de **Madame GAUTHIER, Maire.**

Etaient présents : **PETIET** Frédéric, **PAGANI** Damien, **GARDIENNET** Corinne, **CHOPARD-LEONARD** André, **CUISANCE** François, **MARTIN** David, **VARLET** Christelle, **GOUHENANT** Marie-Thérèse,

Absents excusés : **CRQUI** Pierre procuration donnée à Monique GAUTHIER

Secrétaire de séance : **Mme GOUHENANT** Marie-Thérèse

COMPTE RENDU - AFFICHAGE

Objet : désignation du conseiller municipal , membre de la commission de contrôle du répertoire électoral unique – 20181002D001

Considérant :

- les dispositions du 1 de l'article 5 du décret n° 2018-350 du 14 mai 2018,
- les dispositions de la loi organique n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DESIGNE** Monsieur CRQUI Pierre membre de la commission de contrôle du répertoire unique électoral

Objet : attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal – 20181002D002

Considérant :

- Les directives nationales demandant aux collectivités territoriales de réduire leurs dépenses,
- Que la commune de VALLEROIS-LORIOZ n'a pas sollicité en 2018 de conseils particuliers auprès du receveur municipal en 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

n'accorde pas pour 2018 d'indemnité de conseil au receveur municipal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

Objet : Transfert compétence Eau et Assainissement à la CCPMC

Décision ajournée

ONF : assiette de coupe proposée par l'ONF validée à l'unanimité

Modification travaux chicane sur RD 108 en direction de VELLEFAUX/

- Remplacement de la chicane par un coussin lyonnais
- La désinstallation se effectuée par les employés communaux.
- Pose du coussin lyonnais par l'entreprise COLAS

Pour 7 Contre 3